



Paris, 19 décembre 2017

FILIERE SAPEUR POMPIER, UN BILAN POUR REPARTIR

Nos quatre organisations syndicales, membres du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) ont obtenu, sur leur demande, que le CSFPT relance ses travaux sur la filière sapeur pompier.

Face à un constat totalement insatisfaisant, face aux mesurètes proposées par la DGSCGC et face à la crainte de voir aboutir ce dossier uniquement par la voix de la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours (CNSIS), **les organisations syndicales signataires réaffirment que seul le CSFPT est compétent pour modifier le statut de la filière sapeurs-pompiers professionnels, tout comme celui des autres filières.**

Nous attendons du CSFPT qui s'est auto-saisi qu'il :

- Établisse un état des lieux factuel de la réforme de 2012 après 6 années de mesures transitoires,
- S'interroge sur l'architecture actuelle,
- Propose une nouvelle architecture.

Les organisations représentatives de l'environnement sapeurs-pompiers, tiennent à remercier l'ensemble des membres du CSFPT et son Président pour l'action prépondérante dans les réflexions sur notre filière qui s'engageront dans le premier trimestre 2018.